

## "Une grande majorité devrait se prononcer en faveur du Plan Schuman" dans Nieuwe Rotterdamse Courant (31 octobre 1951)

**Légende:** Le 31 octobre 1951, le quotidien néerlandais Nieuwe Rotterdamse Courant retrace la position de certains parlementaires lors des débats à la Seconde Chambre des États Généraux des Pays-Bas sur la ratification du plan Schuman.

**Source:** Nieuwe Rotterdamse Courant. dir. de publ. Baas, F; Pluygers, W. ; Réd. Chef Rooy, M. 31.10.1951, n° 257; 108e année. [s.l.]: Rotterdam. "Grote meerderheit verwacht voor plan-Schuman", p. 1.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.  
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/une\\_grande\\_majorite\\_devait\\_se\\_prononcer\\_en\\_faveur\\_du\\_plan\\_schuman\\_dans\\_nieuwe\\_rotterdamse\\_courant\\_31\\_octobre\\_1951-fr-6107ab36-9fc2-4cbb-b06c-bc6b007a65e6.html](http://www.cvce.eu/obj/une_grande_majorite_devait_se_prononcer_en_faveur_du_plan_schuman_dans_nieuwe_rotterdamse_courant_31_octobre_1951-fr-6107ab36-9fc2-4cbb-b06c-bc6b007a65e6.html)



**Date de dernière mise à jour:** 06/07/2016

## Une grande majorité devrait se prononcer en faveur du Plan Schuman

*(Séance de l'après-midi et du soir du mardi 30 octobre)*

Monsieur Gerbrandy n'a pas pu obtenir le report du débat sur le traité visant à instaurer une Communauté du charbon et de l'acier (Plan Schuman). Il ne pouvait compter que sur le soutien des communistes et il a donc renoncé à sa tentative, ce qui fait des Pays-Bas le premier pays où le traité sur le charbon et l'acier se trouve dans une phase parlementaire décisive. On peut aussi s'attendre à ce que la deuxième Chambre soit le premier collège parlementaire national à ratifier le traité, car, parmi les treize députés qui ont participé au débat, seuls les deux porte-parole communistes y étaient opposés. Monsieur Gerbrandy a déclaré avoir «de sérieux doutes», ce qui, après sa tentative d'obtenir un report, était une déclaration assez favorable (de telles tentatives sont en effet généralement engagées par des personnes assez réticentes au projet considéré). Le reste des participants étaient, chacun à sa manière, pour l'approbation du traité.

Chacun à sa manière, c.-à-d. que ce que l'un a vu dans le traité, l'autre ne voulait certainement pas l'y voir. Lorsque le socialiste Nederhorst y voit la possibilité d'un accomplissement socialiste, monsieur Schouten, du Parti antirévolutionnaire, dit qu'il ne pourrait approuver le traité si celui-ci imposait cette vision. Même dans les hautes sphères du droit international, des différends ont vu le jour entre deux «Strasbourgeois»: la catholique-romaine mademoiselle Klompé et le socialiste Van der Goes van Naters, issu de la noblesse. Quand monsieur Van der Goes veut mettre une étiquette de «souveraineté» à la Communauté, mademoiselle Klompé réplique en qualifiant cette idée d'insensée. La question a son importance pour savoir si la Communauté peut conclure des traités ayant trait au droit des gens, par exemple avec l'Angleterre, dont l'absence a été déplorée par beaucoup. Le gouvernement néerlandais estime qu'un lien avec l'Angleterre ne peut pas être établi par un traité avec la Communauté; il faudrait pour cela un traité entre chacun des pays participants d'une part et l'Angleterre d'autre part. Un autre «Strasbourgeois», monsieur Bruins Slot, du Parti antirévolutionnaire, – qui, contrairement à monsieur Gerbrandy, de la même fraction, est très favorable à la Communauté – a estimé que la Communauté, en tant que personne juridique, pourrait dans tous les cas conclure un accord avec l'Angleterre, même s'il reste à savoir si un tel accord pourrait porter le nom de traité.

À un niveau particulièrement élevé, monsieur Van der Goes en est venu à envisager la Communauté comme une sorte d'organisation professionnelle supranationale de droit public. Cependant, il voudrait quand même voir des responsables politiques à l'Assemblée de la Communauté, ce qui, de l'avis de mademoiselle Klompé, n'est pas conforme au caractère supposé d'une organisation professionnelle de droit public. Monsieur Bruins Slot a très justement fait remarquer qu'il n'était pas possible de comparer un tel organisme supranational avec quelque chose que nous connaissons aux Pays-Bas, mais qui n'existe pas dans les autres pays membres. Monsieur Welter, qui a applaudi le traité, était pour cette même raison opposé à la comparaison avec l'organisation professionnelle de droit public.

La discussion à ce haut niveau a naturellement aussi son utilité, surtout parce que le gouvernement semble peu enclin à suivre les députés sur ce point. Selon monsieur Bruins Slot, le gouvernement a une peur doctrinaire de toute communauté qui sortirait de son cadre juridique. Les arguments de monsieur Korthals, membre du VDD (Parti populaire pour la liberté et la démocratie), lui aussi un «Strasbourgeois», n'ont toutefois pas manqué d'intérêt. L'enthousiasme n'était pas absent de ses observations réalistes (que nous avons également entendues dans la bouche de messieurs Maenen et Van Thiel du KVP, Parti populaire catholique). Il a estimé que c'était une bonne chose que les Pays-Bas figurent ici au rang des pionniers (un point que monsieur Van der Goes avait également signalé avec satisfaction). Le traité est un pas en avant sur le chemin de l'intégration européenne.

Le problème de l'Allemagne devait également être discuté. Si l'Allemagne participe, elle fera un pas en avant, a déclaré monsieur Korthals. Ce sera plus particulièrement une bonne chose pour les travailleurs allemands, a ajouté monsieur Van der Goes.

Chacun sait que les communistes sont opposés au Plan Schuman: «un plan militaire de facture américano-allemande» est une des définitions les plus caractéristiques données par monsieur De Groot. Monsieur

Stokvis a essayé de démontrer que le traité était contraire à la constitution, en particulier en raison de la cour de justice dont il prévoit l'instauration.

Le ministre Van den Brink, secondé par le Premier ministre, a assisté à tous les débats et fera sa propre intervention mercredi. Le ministre Stikker, qui aurait normalement dû être présent, se trouvait à Paris, et son secrétaire d'État, monsieur Blom, était lui aussi absent de la scène parlementaire, défection que d'aucuns ont relevée.